

PARTIE 1

1.

FICHE BUDGET MENSUEL	
Revenus :	
Salaires et primes :	1 580 + 1 230 €
Total 1 :	2 810 €
Dépenses :	
Logement :	
Loyer et charges	700 €
EDF-GDF	120/2 = 60 €
Eau	80/6 = 14 €
Téléphone fixe-Internet	40/2 = 20 €
Téléphone mobile	30 €
Assurances :	(135 + 220)/6 = 60 €
Mutuelle santé :	65 €
Impôts :	260 €
Entretien :	
Achat de vêtements	150 €
Loisirs culturels	150 €
Dépenses courantes :	
Alimentation	600 €
Transports.....	150 + 38 = 188 €
Hygiène (voir alimentation)	
Divers	100 €
Total 2 :	2 397 €
Solde :	2 810 – 2 397 = 413 €

Fig. 1

2. (0,5 point)

Le budget de François et Jeanne est excédentaire.

3. (1,5 point)

Tableau n°3

CHARGES FIXES	DÉPENSES COURANTES	DÉPENSES DIVERSES
Loyer et charges		
Impôts		
EDF-GDF		
Eau	Alimentation	
Téléphone fixe – Internet	Produits d'hygiène	Loisirs
Téléphone mobile	Vêtements	Divers
Mutuelle santé	Essence	
Assurances		
Transports en commun		

PARTIE 2

4. (1 point)

À la fin de chaque mois, François et Jeanne disposent d'un solde de 413 € auquel il faut enlever 200 € épargnés, soit 213 €.

5. (1 point)

Parmi les critères de sélection, on peut citer : le prix, la consommation d'énergie de l'appareil, la consommation d'eau de l'appareil, le type de chargement, la charge, la dimension de l'appareil, la vitesse d'essorage, les différents programmes.

6. (1 point)

Le paiement en plusieurs fois sans frais permet de régler le prix réel du lave-linge (absence d'intérêts), et de garder un certain pouvoir d'achat pour acquérir un autre bien.

Le lave-linge leur coûtera 133 € par mois pendant 3 mois (399 €/3 mois).

PARTIE 3

7. (1 point)

Cette garantie permet quel que soit le type d'accident ou la responsabilité du conducteur, le remboursement au propriétaire de tout dommage subi par le véhicule.

8. (0,5 point)

François doit déclarer le sinistre dans les 5 jours à compter du lendemain du jour de l'accident.

9. (1 point)

Il s'agit d'un accident du travail dans la mesure où il a eu lieu entre son domicile et son lieu de travail.

10. (1,5 point)

François sera indemnisé, il touchera 60 % de son salaire journalier de référence pendant les 28 premiers jours et 80 % à partir du 29^e jour.

PARTIE 4

11. (0,5 point)

Initialement, le taux de rémunération du Livret A était de 1,75 %. Il est passé à 1,25 % en août 2013 et puis à 0,75 en août 2015. Attention le taux de rémunération du Livret A est très fluctuant, il est calculé en janvier et juillet de chaque année.

12. (1,5 point)

Dans 6 mois, leur épargne sera de 4 800 € (200 € épargnés par mois pendant deux ans : $200 \times 24 = 4\,800$ €). François et Jeanne peuvent donc emprunter seulement 10 000 €. La proposition la plus intéressante est celle de l'établissement n° 4 : un crédit de 10 000 € avec des mensualités de 192,17 €, mensualités supérieures à celles de la proposition de l'établissement n° 5, mais avec un coût du crédit bien inférieur.

13. (1 point)

Avantage du crédit : possibilité de réaliser un achat plus rapidement qu'en épargnant. Inconvénients du crédit : risque de surendettement, intérêts très élevés.

PARTIE 5

14. (1 point)

Le marché ouvert représente les emplois pour lesquels une annonce est déposée. Le marché caché représente les emplois disponibles ne faisant pas l'objet d'annonces.

15. (1 point)

La mission locale ne pourra pas aider Jeanne puisqu'elle a plus de 25 ans. La mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans.

16. (3 points)

Voici quelques pistes:

- présentez-vous (nom, prénom, âge, etc.) ;
- présentez votre parcours ;
- présentez les raisons pour lesquelles vous avez envoyé votre candidature.